

N° 29/11.21

[PRÉAVIS N° 29/10.21](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 250'000.00 TTC POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SURÉLÉVATION SUR LE BÂTIMENT B2 POUR LES DEUX SALLES D'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE DE BEAUSOBRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres chargée d'étudier le préavis sur l'objet cité en titre s'est réunie en la Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville le 11 octobre 2021. Elle était composée de Mesdames Béatrice GENOUD, Patricia CORREIA DA ROCHA, Sandra IMHOF ZRIOUI, Catherine HODEL, présidente-rapporteur et de Messieurs Julien BESUCHET, Frédéric EGGENBERGER et Stéphane DEWARRAT.

Elle remercie Madame Laure JATON, Municipale en charge du Dicastère Urbanisme, constructions et espace public, Madame Patricia RACHOVITCH, cheffe de projets construction et Monsieur Cédric ALBERT, chef de service du Dicastère Urbanisme, constructions et espace public, pour leur accueil, la présentation du préavis et les réponses aux questions.

1 PRÉAMBULE

À la suite d'une courte introduction de Mme Laure Jatton, Municipale, le préavis a été exposé de manière complète par Madame Patricia RACHOVITCH sur une présentation PPT, ultérieurement mise aimablement à disposition des commissaires. La commission remercie Mme P. Rachovitch pour les explications fournies qui ont répondu à certains questionnements des commissaires.

2 PRÉSENTATION DU PROJET

Le préavis est complet et exhaustif sur la demande de crédit d'étude. La présentation sur écran a repris les points essentiels et permis à la commission de mieux saisir les tenants et aboutissants. Elle tient à mentionner ici les thèmes abordés et utiles à la compréhension de cette deuxième demande de crédit d'étude.

Situation actuelle

Pour la Commune de Morges, la mise à disposition de ces salles relève d'une obligation selon la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Le projet a été élaboré en collaboration avec cette dernière et correspond aux besoins exprimés par la Direction scolaire ainsi qu'au nombre d'élèves concernés.

Les deux salles actuelles d'éducation nutritionnelle vont être démolies dans le cadre de la construction du collège de Chanel. Elles seront remplacées par deux salles provisoires durant le chantier (de 2022 à 2024) dont certains équipements pourront être repris, dans la mesure du possible.

Relocalisation

La relocalisation de ces locaux sur le site de Beausobre coule de source puisqu'ils concernent des élèves de ce collège. Le choix d'étudier la possibilité d'implanter ces salles sur un bâtiment existant répond aussi à un souci d'économiser le sol sur le site.

1^{ère} étude Couvert à vélos

Comme ceci a été communiqué au Conseil communal du 2 septembre 2020, le résultat de la première étude ne se situait pas dans les objectifs financiers et la Municipalité a ainsi décidé de remettre l'ouvrage sur le métier. Un petit solde du premier crédit a permis de lancer les prémices de l'étude pour trouver une solution durable et à long terme.

Nouvel emplacement

L'étude de faisabilité menée par la Direction Scolaire et la DGEO a mis en évidence la possibilité d'implanter ces deux salles sur la toiture basse du bâtiment B2. Cet emplacement offre en outre une liaison directe avec les autres salles de classes et il est accessible pour tous les utilisateurs. Le raccordement aux réseaux du bâtiment ainsi que l'accès aux locaux sanitaires est également assuré.

Le bureau d'ingénieur chargé d'évaluer la faisabilité de la surélévation a confirmé cette possibilité en indiquant les mesures à prendre, soit la consolidation du sol sous fondation et contrôles de stabilité durant la phase de l'étude. Ces travaux de reprise en sous œuvre bénéficieraient non seulement au bâtiment en question, mais constitueraient une première étape d'une possible rénovation du complexe de Beausobre.

Développement durable

Comme pour toutes les demandes de crédit de la Commune, le préavis tient compte des réflexions sur la durabilité.

La surélévation elle-même est prévue en construction modulaire, écologique, avec une structure en bois, déplaçable et adaptable. La commission a pu découvrir un échantillon de la structure en bois et paille qui répond autant au respect des normes de sécurité, protection incendie et autres directives qu'aux aspects de développement durable.

3 DISCUSSION

La commission a rapidement évoqué différents points, tous mentionnés dans le préavis.

Financement : comme pour tous les locaux scolaires, le financement sera sollicité auprès du Comité de direction de l'ASIME selon le barème déterminé.

Mandataire : la commission salue le fait que la Municipalité ait décidé de porter son choix sur d'autres mandataires pour la deuxième étude.

Chauffage : il est prévu de raccorder les nouvelles salles au chauffage à mazout existant du complexe de Beausobre. Toutefois et à plus long terme, le raccordement à un système chauffage à distance est prévu.

Marché public : les règles en vigueur sont respectées à ce sujet.

4 CONCLUSION

La première demande de crédit d'étude pour ces salles n'ayant pas abouti à un résultat concluant, la Municipalité sollicite donc un deuxième crédit d'étude pour pouvoir répondre à ses obligations de mise à disposition des salles d'éducation nutritionnelle. Les analyses entreprises laissent entrevoir une solution par la surélévation des bâtiments de B2. La commission est ainsi d'avis que ces études doivent être poursuivies et que ce crédit d'étude permettra d'élaborer la demande de crédit de construction dans les limites financières envisagées. Au vote, c'est par 6 voix pour et 1 abstention que la commission vous propose d'accepter ce préavis de demande de crédit.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.00 TTC pour l'étude de construction d'une surélévation sur le bâtiment B2 pour les deux salles d'éducation nutritionnelle (cours de cuisine) de Beausobre ;
2. de dire que le montant de CHF 250'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 50'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Catherine Hodel

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 10 novembre 2021